

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Météo-France

Commissariat général au développement durable

**Décision n° 2010-8352 du 20 septembre 2010 portant modification
de la décision n° 2009-3004 du 4 mai 2009 portant délégation de signature**

NOR : DEVD1203926S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,
Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics à caractère administratif ;
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France ;
Vu le décret du 4 mai 2009 portant nomination du président-directeur général de Météo-France ;
Vu la décision n° 2009-1629 du 11 mars 2009 portant organisation générale de l'établissement en matière financière et comptable ;
Vu la décision n° 2009-1635 du 11 mars 2009 modifiée portant nomination des ordonnateurs secondaires ;
Vu la décision n° 2009-3004 du 4 mai 2009 portant délégation de signature,

Décide :

Article 1^{er}

À l'article 22 de la décision n° 2009-3004 du 4 mai 2009 susvisée, les mots : « M. Denis LAMBERGEON, chef du département des missions aéronautiques » sont remplacés par les mots : « Mme Christiane GIVONE, chef du département des missions aéronautiques ».

Article 2

Le paragraphe XVI de l'article 27 de la même décision est ainsi modifié :
« XVI. – M. Gérard THERRY, directeur de la direction interrégionale en Polynésie française, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Gérard BOSSARON, chef du département technique de la direction interrégionale en Polynésie française. »

Article 3

La secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait le 20 septembre 2010.

*Le président-directeur général
de Météo-France,*
F. JACO